



Le SEV soutient le principe d'un salaire minimum cantonal

En 2012 déjà le syndicat du personnel des transports SEV soutenait l'initiative « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » de l'USS visant à instaurer un salaire minimum de 4'000.- par mois. Le SEV est actif dans un domaine où le taux de syndicalisation est fort et dans lequel le personnel est en général très organisé. Pourtant, même ici, il reste parfois difficile d'instaurer des salaires permettant de vivre décemment de son travail, notamment pour les catégories de personnes soumises à une forte concurrence comme dans les remontées mécaniques, le nettoyage ou la restauration ferroviaire. Dans ces secteurs, 14 ans plus tard, un salaire minimum décent n'est pas toujours atteint.

Le salaire minimum est reconnu au plan international comme un instrument efficace pour lutter contre le dumping salarial et assurer un revenu minimal aux personnes actives. La Suisse est l'un des derniers pays en Europe qui ne dispose pas encore d'un salaire minimum légal. Cette mesure est d'autant plus urgente et indispensable que seuls 45 % environ des travailleurs et travailleuses sont assujettis à une CCT qui fixe un salaire plancher. Une proportion très basse en comparaison internationale. Un grand nombre d'employeurs refusent de conclure de telles conventions en Suisse.

À l'heure où le directeur de l'Union Patronale Suisse estime qu'il n'est pas de la responsabilité d'un employeur d'assurer un salaire décent, un instrument tel que le salaire minimum légal est indispensable pour garantir que le travail soit payé à sa juste valeur, celle qui permette de vivre.

Contact :

Vincent Barraud, secrétaire syndical SEV, vincent.barraud@sev-online.ch, +41 76 389 7774